

Classe exceptionnelle : comment candidater sur Iprof ?

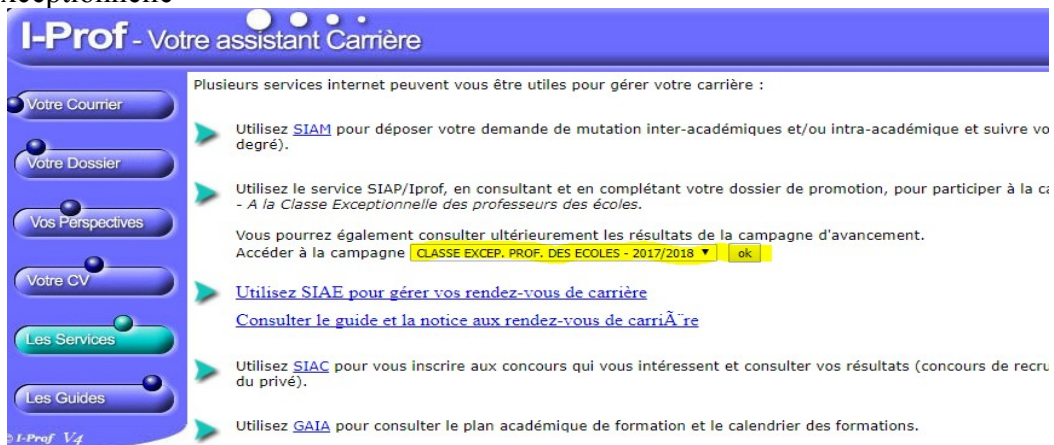
Cette candidature se fait en 3 étapes :

- la lecture de la note de service
- la mise à jour de son dossier
- la validation de la candidature



L'étape la plus importante est la mise à jour de son dossier notamment la mise à jour de ses fonctions particulières.

- 1) Connectez-vous sur Votre Iprof, cliquez sur Services, puis sur Campagne Classe Exceptionnelle



I-Prof - Votre assistant Carrière

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- ▶ Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académiques et/ou intra-académique et suivre vos démarches (à la demande de votre supérieur hiérarchique).
- ▶ Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne d'avancement - A la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- ▶ Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement. Accéder à la campagne [CLASSE EXCEP. PROF. DES ECOLES - 2017/2018](#) [ok]
- ▶ Utilisez [SIAE](#) pour gérer vos rendez-vous de carrière
- ▶ Consultez le [guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)
- ▶ Utilisez [SIAC](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement du privé).
- ▶ Utilisez [GAIA](#) pour consulter le plan académique de formation et le calendrier des formations.

- 2) Il vous faut désormais compléter votre dossier et notamment l'onglet « Fonctions et Missions »



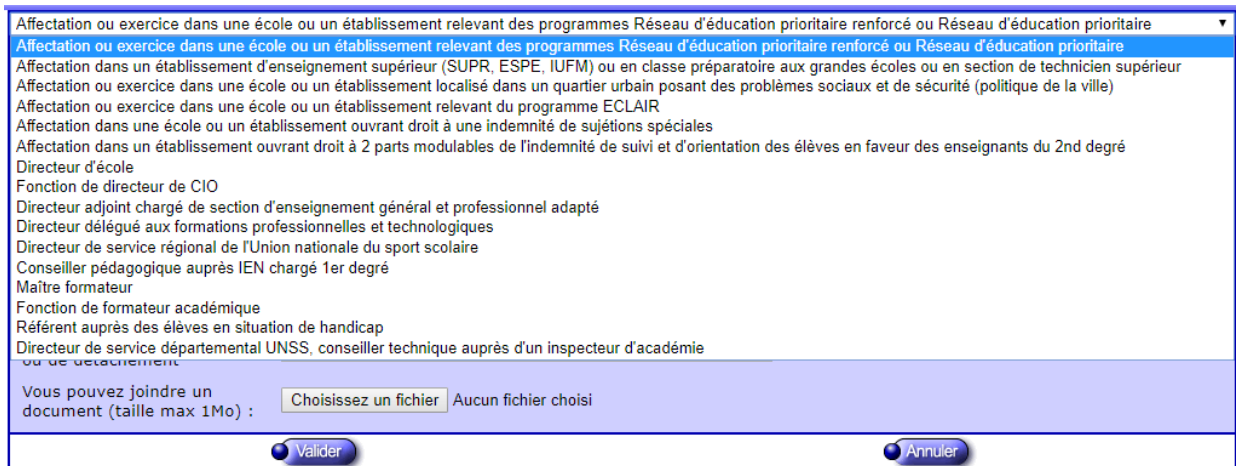
Fonctions et Missions

Aucun enregistrement.

Pour supprimer une ligne, cliquez sur l'icône  .

[Ajouter](#)

- 3) Pour chacune de vos fonctions particulières, cliquez sur Ajouter, utiliser le menu déroulant en haut.



Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement localisé dans un quartier urbain posant des problèmes sociaux et de sécurité (politique de la ville)

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant du programme ECLAIR

Affectation dans une école ou un établissement ouvrant droit à une indemnité de sujétions spéciales

Affectation dans un établissement ouvrant droit à 2 parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des enseignants du 2nd degré

Directeur d'école

Fonction de directeur de CIO

Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Directeur de service régional de l'Union nationale du sport scolaire

Conseiller pédagogique auprès de l'EN chargé 1er degré

Maître formateur

Fonction de formateur académique

Référent auprès des élèves en situation de handicap

Directeur de service départemental UNSS, conseiller technique auprès d'un inspecteur d'académie

ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Aucun fichier choisi

4) Remplissez ensuite les dates de fonction/mission, le résumé et l'établissement d'exercice, pensez à fournir un justificatif attestant de cette fonction. Puis cliquez sur Validez.

Directeur d'école

Saisissez :

La durée d'exercice dans une fonction au cours de la carrière peut être continue ou discontinue. La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire.
Seules les années complètes sont retenues.

- les dates de la fonction/mission : du 01/09 2017 au 31/08 2018
- un résumé
- Etablissement d'affectation ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Choisissez un fichier Aucun fichier choisi

Valider Annuler

5) La fonction particulière apparaît désormais dans votre liste, répétez la procédure pour chacune de vos fonctions particulières.

Situation de carrière	Affectations	Qualifications et compétences	Activités Professionnelles	Fonctions et missions	Distinctions honorifiques	Imprimer Dossier
Libellé	Date de Début	Date de Fin	Lieu	Validé		
Directeur d'école	01/09/2017	31/08/2018	EEMU PAULHAN		Ajouter	

Pour supprimer une ligne, cliquez sur l'icône .

6) Une fois que votre dossier est intégralement complété, vous pouvez Candidater.

SIAP Système d'Information et d'Aide pour les Promotions
 ACTE DE CANDIDATURE

Vous informer
Compléter votre dossier
Candidater

Avant de procéder à cette opération assurez vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.
 Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier".
 La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) : afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.

Génération de votre fiche de candidature : **Votre fiche de candidature a bien été enregistrée.**

Validation de votre candidature :

Cliquez sur Générer Fiche Candidature, puis sur Afficher votre fiche de de candidature, un fichier apparaîtra (pensez à l'enregistrer). Pensez à vérifier que l'ensemble des fonctions particulières de votre dossier apparaissent en bas du document.

Corps d'appartenance	Date de début et de fin d'affectation	Ecole/Etablissement d'affectation ou organisme de détachement	Fonction exercée
professeur des écoles	De 01/09/2017 au 31/08/2018	EEMU PAULHAN	Directeur d'école

7) Une fois que votre dossier est à jour et que votre récapitulatif est exact, vous pouvez valider votre candidature.